

Taux de cotisations

CCN des Distributeurs conseils hors domicile (DCHD) – Brochure 3121 – IDCC 1536

Salariés non cadres et cadres

Date d'effet : 1^{er} janvier 2026

1/ Salariés non cadres hors « Agent logistique, livreur, Technicien Conseil Hors Domicile »

	Tranche A	Tranche B
Décès / IAD (capital)	0,28 %	0,28 %
Décès / IAD (rente éducation)	0,08 %	0,08 %
Incapacité de travail	0,31 %	0,31 %
Invalidité	0,38 %	0,38 %
Total	1,05 %	1,05 %

Répartition de la cotisation : 60 % employeur / 40 % salarié.

2/ Salariés non cadres « Agent logistique, livreur, Technicien Conseil Hors Domicile »

Cotisations assises sur les salaires annuels bruts

	Tranche A	Tranche B
Décès / IAD (capital)	0,28 %	0,28 %
Décès / IAD (rente éducation)	0,08 %	0,08 %
Incapacité de travail	0,31 %	0,31 %
Invalidité	0,38 %	0,38 %
Inaptitude ⁽²⁾	0,15 %	0,15 %
Total	1,20 %	1,20 %

Répartition de la cotisation : 60 % employeur / 40 % salarié

3/ Salariés cadres

	Tranche A	Tranche B
Décès / IAD (capital)	1,22 %	–
Décès / IAD (rente éducation)	0,28 %	–
Incapacité de travail	0,38 %	0,38 %
Invalidité	0,40 %	0,40 %
Total	2,28 %	0,78 %

Répartition de la cotisation :

Garanties Décès et Rente Education Ocirp : 100 % à la charge des employeurs.

Garanties Incapacité de travail et Invalidité : 60 % employeur et 40 % salarié.